

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VAN DER GIJP Magdalena

Excusés : Jean-Pierre VOGEL donne son pouvoir à Guy BOUCHAUD, Erika QUEMENEUR donne son pouvoir à Annick JACQUET.

Secrétaire : Audrey NYS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2025
- 2- Délibération Cantou – Gestion particulière au profit des administrés
- 3- Délibération pour adhésion au CDAS 2026
- 4- Délibération pour adhésion à l'assurance statuaire CNP Assurance 2026
- 5- Choix des entreprises pour le marché public pour la réhabilitation de la Mairie
- 6- Délibération pour validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2024
- 7- Délibération CTG (Convention Territoriale Globale concernant l'Enfance.
- 8- Affaires diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délibération pour le renouvellement de la CTG 2026-2030

Le Maire présente les axes de travail de la CTG. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de valider les axes de la CTG présentés pour la période 2026-2030 et d'autoriser monsieur le Maire à co-signer la convention qui sera établie par la Communauté de communes, co-signée par Bruno LAMONERIE, président, la CAF et les communes, ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre

- 1- **Validation du CR de la dernière réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2025 à l'unanimité**
- 2- **Délibération Cantou – Gestion particulière au profit des administrés**

Considérant que la Commune souhaite conserver la possibilité d'assurer directement la gestion des réservations du gîte Le Cantou pour les administrés et les associations locales, il convient, dans ce cadre, de définir une offre particulière dite "gestion libre communale", permettant la mise à disposition du gîte "Le Cantou" par la Commune, en dehors du circuit de gestion habituel confié à L'Émeraude du Périgord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser la mise en place d'une offre en gestion libre communale pour le gîte « Le Cantou », réservée :
 - aux administrés de la Commune
 - aux associations communales à but non lucratif, et aux services de la CCILAP.
 2. De préciser que cette offre s'applique uniquement pour les réservations effectuées directement auprès de la Mairie, selon un tarif spécifique fixé par délibération séparée (D2025-29 du 08/10/2025). Cependant, une manifestation annuelle est offerte gratuitement, charges non comprises, pour les associations communales et les services de la CCILAP.
 3. De confirmer que la gestion complète du gîte « Le Cantou » reste assurée par L'Émeraude du Périgord, conformément à la convention en vigueur, pour toutes les autres réservations. Les réservations faites par les administrés en Mairie seront communiquées à L'Émeraude du Périgord.
 4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et à informer L'Émeraude du Périgord des modalités particulières retenues.
- 3- **Délibération pour adhésion au CDAS 2026**

La cotisation permet des avantages en matière de ressources humaines pour nos salariés. Le coût annuel est d'environ 1000€ pour nos 3 salariés. Il s'agit du renouvellement de cette adhésion, mise en place depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion. Adhésion pour les actifs et/ou les retraités, pour l'année 2026.

4- Délibération pour adhésion à l'assurance statuaire CNP Assurance 2026

Cette assurance couvre le salaire des employés en cas d'arrêt maladie prolongé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de renouveler pour l'année 2026 l'assurance statuaire du personnel communal avec CNP Assurances et autorise Monsieur le Maire à signer les conditions particulières 2026.

5- Choix des entreprises pour le marché public pour la réhabilitation de la Mairie

L'appel d'offres a été lancé pour la réhabilitation de la mairie et proposé en 8 lots. 7 des 8 lots ont reçu des propositions via l'AO. Pour le lot n°2 (charpente), faute de proposition dans le cadre de l'AO, un démarchage d'entreprises a été réalisé, L'entreprise GADAUD a été sollicitée par le Maire et l'entreprise SARL CS CHARPENTE présentée par l'architecte.

Pour les 7 autres lots, le conseil municipal a étudié les propositions des différentes entreprises en liaison avec l'architecte et le cabinet HORUS. Toutes les offres reçues ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de consultation, en particulier le mémoire technique et le suivi administratif des entreprises (réponses aux sollicitations et questions complémentaires).

Le résultat de ces études a permis d'attribuer les lots comme indiqué ci-après :

Lot N°	INTITULE	N° offre	Entreprise
1	DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT - VRD	3	FERNANDES & FILS
2	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - ETANCHEITE		SARL CS CHARPENTE
3	MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	5	SAS Riou
4	ISOLATION - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS - PEINTURE	13	DESCAT
5	MENUISERIE INTERIEUR BOIS	6	Artisans du bois
6	CARRELAGES - FAIENCES	1	Mathieu & compagnie
7	ELECTRICITE	16	JJSS
8	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	16	JJSS
TOTAL MONTANT H.T. = 337 265,36€			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres présenté par la commission d'appel d'offres ;
- De retenir les entreprises susmentionnées pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la notification et à l'exécution des marchés correspondants, ainsi que tous avenants éventuels dans la limite des crédits votés ;
- De prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal ;
- De mandater Monsieur le Maire pour assurer le suivi administratif et technique de l'opération.

6- Délibération pour validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP DU NORD EST PERIGORD.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal avant le 31 décembre 2025. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

7- Affaires diverses

Chemins PDIPR : La commune doit entretenir les chemins de randonnée. Deux membres de l'équipe municipale viendront en soutien de notre cantonnier.

Installation du wifi dans le Cantou. Installation en cours pour nos deux autres gîtes.

Achats : L'achat de la parcelle de la grotte DrinDrin a été finalisé. L'achat de la maison Wilson devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. L'armoire réfrigérée du Cantou a du être changée.

Colline des Ages : La Zone de Préemption a été votée par la CCILAP, ainsi la commune (et/ou autre collectivité) sera informée et prioritaire pour l'achat des parcelles mises en vente sur la zone de crête.

Réunions CCILAP :

- Culture : Inauguration de la médiathèque de Cubjac, Travaux à la médiathèque Excideuil, Saison culturelle 2026-2027 en cours de préparation.
- SIAS : 34 véhicules dont 2 électriques vont être mises à disposition des aides à domicile. Vote du budget 2026 = 1,7 Millions

Rappel de l'agenda des manifestations :

- Noël des enfants le 13/12 dès 15h : après-midi jeux de société animé par la ludothèque de Payzac, ouvert à tous, GRATUIT. Distribution de cadeaux à 18h avec le Père Noël, suivi d'un goûter.
- Repas des Vœux le 10/01/2026, offert aux bénévoles des marchés de nuit.

La commune sera représentée prochaine lors des :

- Réunion de travail PLUi le 25/11
- Réunion pour le renouvellement de la CTG 2026-2030 le 17/12
- Réunions publiques sur le PLUi organisées à Saint Martial, Lanouaille (et Cubjac) en décembre.

La séance se termine à 20h